N° 640

SÉNAT

SECONDE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2008-2009

Enregistré à la Présidence du Sénat le 30 septembre 2009

PROJET DE LOI ORGANIQUE

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

relatif à l'application du cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution,

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

À

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Envoyé à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du Règlement et d'administration générale, sous réserve de la constitution éventuelle d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

L'Assemblée nationale a adopté le projet de loi organique dont la teneur suit :

Voir le(s) numéro(s) :

 $\textbf{Assembl\'ee nationale } (13^{\grave{e}me} \, l\'egisl.): \qquad 1706, \, 1922, \, et \, T.A. \, 344$

Article 1er

Le pouvoir de nomination du Président de la République aux emplois et fonctions dont la liste est annexée à la présente loi organique s'exerce dans les conditions fixées au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution.

Article 2

- ① Après l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1067 du 7 novembre 1958 portant loi organique sur le Conseil constitutionnel, il est inséré un article 1^{er}-1 ainsi rédigé :
- ② « Art. 1^{er}-1. Dans chaque assemblée parlementaire, la commission permanente compétente pour émettre un avis sur les nominations prononcées en vertu de l'article 56 de la Constitution est la commission chargée des lois constitutionnelles. »

Article 3 (nouveau)

- ① L'article 1^{er} de l'ordonnance n° 58-1066 du 7 novembre 1958 portant loi organique autorisant exceptionnellement les parlementaires à déléguer leur droit de vote est complété par un alinéa ainsi rédigé :
- « Il ne peut y avoir de délégation lors d'un scrutin destiné à recueillir l'avis de la commission permanente compétente de chaque assemblée sur une proposition de nomination selon la procédure prévue au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution. »

Délibéré en séance publique, à Paris, le 29 septembre 2009.

Le Président, Signé : BERNARD ACCOYER

ANNEXE

Institution, organisme, établissement ou entreprise	Emploi ou fonction		
Aéroports de Paris	Président-directeur général		
Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur	Président du conseil		
Agence de financement des infrastructures de transport de France	Président du conseil d'administration		
Agence française de développement	Directeur général		
Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie	Président du conseil d'administration		
Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs	Directeur général		
Agence nationale pour la rénovation urbaine	Directeur général		
Autorité de la concurrence	Président		
Autorité de contrôle des assurances et des mutuelles	Président		
Autorité de contrôle des nuisances sonores aéroportuaires	Président		
Autorité des marchés financiers	Président		
Autorité des normes comptables	Président		
Autorité de régulation des communications électroniques et des postes	Président		
Autorité de sûreté nucléaire	Président		
Banque de France	Gouverneur		
Caisse des dépôts et consignations	Directeur général		
Centre national d'études spatiales	Président du conseil d'administration		
Centre national de la recherche scientifique	Directeur général		
Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé	Président		
Commissariat à l'énergie atomique	Administrateur général		
Commission de régulation de l'énergie	Président du collège		
Commission nationale du débat public	Président		
Commission nationale de déontologie de la sécurité	Président		

Institution, organisme, établissement ou entreprise	Emploi ou fonction	
Commission prévue au dernier alinéa de l'article 25 de la Constitution	Président	
Compagnie nationale du Rhône	Président du directoire	
Conseil supérieur de l'audiovisuel	Président	
Contrôleur général des lieux de privation de liberté	Contrôleur général	
Défenseur des enfants	Défenseur des enfants	
Électricité de France	Président-directeur général	
La Française des jeux	Président-directeur général	
France Télévisions	Président	
Haut conseil des biotechnologies	Président	
Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité	Président	
Haute autorité de santé	Président du collège	
Institut national de la recherche agronomique	Président	
Institut national de la santé et de la recherche médicale	Président	
Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire	Directeur général	
Institution nationale publique mentionnée à l'article L. 5312-1 du code du travail (Pôle emploi)	Directeur général	
Médiateur de la République	Médiateur de la République	
Météo-France	Président-directeur général	
Office français de protection des réfugiés et apatrides	Directeur général	
Office national des forêts	Directeur général	
Établissement public OSEO	Président du conseil d'administration	
La Poste	Président du conseil d'administration	
Radio France	Président	
Régie autonome des transports parisiens	Président-directeur général	
Réseau ferré de France	Président du conseil d'administration	
Société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France	Président	
Société nationale des chemins de fer français	Président du conseil d'administration	

Vu pour être annexé au projet de loi organique adopté par l'Assemblée nationale dans sa séance du 29 septembre 2009.

Le Président, Signé : BERNARD ACCOYER